

États financiers consolidés

ROGERS SUGAR INC.

Exercices clos le 28 septembre 2024 et le 30 septembre 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 28 septembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Détermination et attribution des coûts aux travaux en cours et aux stocks de produits finis du secteur du sucre

Description de la question

Comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés, l'entité a présenté des travaux en cours et des stocks de produits finis de respectivement 15,4 millions de dollars et 75,5 millions de dollars, dont une partie se rapporte au secteur du sucre. Comme il est décrit à la note 3 e) des états financiers consolidés, le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks de produits finis fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend également une portion adéquate des frais généraux de production.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que la détermination et l'attribution des coûts aux travaux en cours et aux stocks de produits finis du secteur du sucre constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies en raison de l'ampleur des travaux en cours et des stocks de produits finis ainsi que de la nature et de l'étendue de l'effort que nécessite cette question.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- établissement d'une prévision indépendante des coûts fixes et variables par tonne métrique fondée principalement sur les coûts de l'exercice précédent, les principaux inducteurs de coûts et les données et du marché, et comparaison de cette prévision aux coûts fixes et variables réels par tonne métrique enregistrés par la direction;
- examen d'un échantillon du coût du sucre brut par tonne métrique et rapprochement de celui-ci avec les factures des fournisseurs;



Page 3

- établissement d'une prévision indépendante du coût des travaux en cours et des stocks de produits finis fondée sur le coût par tonne métrique mentionné précédemment, l'état d'avancement et le nombre de tonnes métriques en main à la clôture de l'exercice, et comparaison de cette prévision au coût réel des travaux en cours et des stocks de produits finis enregistrés par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans :

- le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2024 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2024 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;



Page 6

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Aaron Fima.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 27 novembre 2024

États consolidés du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

États consolidés du résultat net	Exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Produits (note 32)	1 231 763	1 104 713
Coût des ventes	1 055 891	938 987
Marge brute	175 872	165 726
Charges administratives et de vente	51 931	44 229
Frais de distribution	26 732	26 534
	78 663	70 763
Résultat des activités d'exploitation	97 209	94 963
Charges financières nettes (note 5)	23 783	24 577
Bénéfice avant impôt sur le résultat	73 426	70 386
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement) (note 6)		
Exigible	15 496	14 676
Différé	4 201	3 921
	19 697	18 597
Bénéfice net	53 729	51 789
Bénéfice net par action (note 27)		
De base	0,45	0,50
Dilué	0,41	0,44

États consolidés du résultat global	Exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Bénéfice net	53 729	51 789
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(15 873)	(16 994)
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	4 074	4 362
Écarts de conversion	23	(456)
	(11 776)	(13 088)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Profits actuariels au titre des prestations définies (note 20)	4 477	14 530
Impôt relatif aux profits actuariels au titre des prestations définies (note 6)	(1 148)	(3 708)
	3 329	10 822
Autres éléments du résultat global	(8 447)	(2 266)
Résultat global	45 282	49 523

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	19 121	46
Clients et autres débiteurs (note 7)	120 795	118 252
Impôt sur le résultat à recevoir	1 526	2 280
Stocks (note 8)	290 299	267 268
Charges payées d'avance	8 089	8 912
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 530	5 019
Total des actifs courants	443 360	401 777
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 10)	333 120	267 185
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	27 494	29 973
Immobilisations incorporelles (notes 12 et 15)	17 436	20 890
Autres actifs (note 13)	1 072	783
Instruments financiers dérivés (note 9)	66	7 286
Avantages du personnel (note 20)	23 189	-
Goodwill (note 15)	233 007	233 007
Total des actifs non courants	635 384	559 124
Total des actifs	1 078 744	\$ 960 901
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	-	58 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	195 461	164 404
Provisions (note 18)	5 585	1 415
Obligations locatives (note 19)	5 194	4 364
Déventures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	153 830	-
Instruments financiers dérivés (note 9)	209	1 140
Total des passifs courants	360 279	229 323
Passifs non courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	100 000	100 000
Avantages du personnel (note 20)	19 665	2 898
Provisions (note 18)	2 881	287
Instruments financiers dérivés (note 9)	6 391	-
Obligations locatives (note 19)	23 448	26 086
Déventures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	-	151 711
Billets de premier rang garantis (note 22)	98 409	98 212
Passifs d'impôt différé (note 14)	45 258	45 488
Total des passifs non courants	296 052	424 683
Total des passifs	656 331	654 005
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	221 340	107 210
Surplus d'apport	301 069	300 968
Composante capitaux propres des déventures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	5 085	5 085
Déficit	(136 902)	(146 635)
Cumul des autres éléments du résultat global	31 821	40 268
Total des capitaux propres	422 413	306 896
Engagements (notes 19 et 25)		
Éventualités (note 26)		
Total des passifs et des capitaux propres	1 078 744	960 901

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
Solde au 30 septembre 2023	105 096 120	\$ 107 210	\$ 300 968	\$ 5 085	\$ 31 695	\$ 7 484	\$ 1 089	\$ (146 635)	\$ 306 896
Bénéfice net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	53 729	53 729
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	-	-	-	(43 996)	(43 996)
Émission d'actions (note 23)	22 820 714	114 130	(10)	-	-	-	-	-	114 120
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	-	-	111	-	-	-	-	-	111
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(11 799)	-	-	(11 799)
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	-	-	-	-	3 329	-	-	-	3 329
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	23	-	23
Solde au 28 septembre 2024	127 916 834	221 340	301 069	5 085	35 024	(4 315)	1 112	(136 902)	422 413

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus propres d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	104 372 045	\$ 103 550	\$ 300 922	\$ 5 085	\$ 20 873	\$ 20 116	\$ 1 545	\$ (160 672)	\$ 291 419
Bénéfice net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	51 789	51 789
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	-	-	-	(37 752)	(37 752)
Émission d'actions (note 23)	724 075	3 660	(132)	-	-	-	-	-	3 528
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	-	-	178	-	-	-	-	-	178
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(12 632)	-	-	(12 632)
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	-	-	-	-	10 822	-	-	-	10 822
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	(456)	-	(456)
Solde au 30 septembre 2023	105 096 120	107 210	300 968	5 085	31 695	7 484	1 089	(146 635)	306 896

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	53 729 \$	51 789 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	25 055	22 480
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 788	3 806
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(3 557)	(6 210)
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	19 697	18 597
Cotisations aux régimes de retraite	(10 835)	(11 085)
Charge de retraite	8 890	9 984
Charges financières nettes (note 5)	23 783	24 577
Perte (gain) résultant de la disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs au titre de droits d'utilisation (notes 10 et 11)	(8)	139
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 24)	111	178
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 24)	1 003	3
	121 656	114 258
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	(2 549)	1 879
Stocks	(23 068)	(20 778)
Charges payées d'avance	823	(44)
Fournisseurs et autres créditeurs	17 128	(14 612)
Provisions (note 18)	(2 906)	(1 484)
	(10 572)	(35 039)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	111 084	79 219
Intérêts payés	(16 553)	(21 049)
Impôt sur le résultat payé	(14 741)	(13 852)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	79 790	44 318
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés	(41 942)	(37 687)
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	(58 000)	32 000
Paie ment au titre des obligations locatives (note 19)	(6 700)	(5 419)
Émission d'actions (note 23)	112 652	3 528
Paie ment de frais de financement	(646)	(1 308)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	5 364	(8 886)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(65 907)	(34 966)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	(168)	(432)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(66 075)	(35 398)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(4)	(139)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	19 075	(105)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	46	151
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 121 \$	46 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28)

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre (« Secteur du sucre »), et à emballer, commercialiser et distribuer le sirop d'érable et les autres produits de l'érable (« Secteur des produits de l'érable »).

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2024 et de 2023 renvoie aux exercices clos le 28 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

2. Base d'établissement

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 27 novembre 2024.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, diminuée de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des obligations locatives minimales selon l'IFRS 16 *Contrats de location*.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic, et ses filiales, soit TMTC et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »).

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic ainsi que 100 % des actions de catégorie A de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte du fait de la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net de la période.

C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation de l'information financière.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

D) TRÉSORERIE

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

E) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont inscrits à l'actif pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

i) Goodwill

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ces immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

H) CONTRATS DE LOCATION

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières de l'état consolidé du résultat net.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

I) DÉPRÉCIATION

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de vente (la « JVDCV ») est le montant estimé pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. Dans la détermination de la JVDCV, l'approche de marché est utilisée et inclut des multiples sélectionnés sur la base de sociétés comparables qui sont appliqués au BAIIA ajusté moins le coût estimé de cession afin d'arriver à une fourchette de la JVDCV.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

J) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Régimes de retraite

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes de retraite à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les

ROGERS SUGAR INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Régimes de retraite (suite)

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuairé qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer une liquidation constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Rémunération fondée sur des actions

La Société a un régime d'options sur actions. Les droits à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de l'équipe de direction et hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créditeurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée selon les meilleures hypothèses de la direction qui incluent un modèle d'évaluation Monte Carlo.

vi) Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

K) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs de remise en état des lieux qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que pour les huiles usées, les produits chimiques et les autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation actuelle, juridique ou implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis en charges sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS

i) IFRS 9, Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les comptes clients lorsqu'ils sont créés et les autres instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, à l'exception des comptes clients sans composante de financement qui sont évalués initialement au prix de transaction. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les instruments financiers dérivés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt (une partie des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2023) de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée.

c. Instruments financiers composés

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

d. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

e. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

v) Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt (une partie des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2023) ont été désignés par la Société comme étant des couvertures de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

M) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre, du sirop d'érable et des autres produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

M) COMPTABILISATION DES PRODUITS (SUITE)

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

N) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. La variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne satisfont pas à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les charges financières nettes. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

O) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

P) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débetures convertibles et des options d'achat d'actions dans le cours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Q) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

La société a adopté les normes et interprétations suivantes dans ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2023.

- Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques IFRS 2)
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

R) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 28 septembre 2024 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16 *Contrat de location*)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)
- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité (comprenant des modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 29 septembre 2024. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés, à l'exception des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7, ainsi que de l'adoption de l'IFRS 18, dont la direction évalue l'incidence à l'heure actuelle.

4. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	28 septembre 2024	Pour les exercices clos les 30 septembre 2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	18 905	17 161
Charges administratives et de vente	498	633
	19 403	17 794
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		
Coût des ventes	1 916	1 500
Charges administratives et de vente	3 736	3 186
	5 652	4 686
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	3 788	3 806
Charges d'amortissement totales	28 843	26 286

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

5. Charges financières nettes

Comptabilisés dans le bénéfice net

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 1 130 \$ (1 024 \$ en 2023) (note 21)	8 636	8 530
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	4 695	7 293
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 213 \$ (158 \$ en 2023)	3 694	3 639
Amortissement des frais de financement différés	1 328	1 231
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les <i>Producteurs et Productrices Acéricoles du Québec</i>	1 822	2 265
Autres charges d'intérêts	43	21
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 720	1 075
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	1 845	523
Charges financières nettes	23 783	24 577

6. Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Période à l'étude	17 397	15 024
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(1 901)	(348)
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	15 496	14 676
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	2 398	3 564
Ajustements au titre des exercices antérieurs	1 803	357
Charge (recouvrement) d'impôt différé	4 201	3 921
Total de la charge d'impôt sur le résultat	19 697	18 597

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant impôt	Incidence fiscale	Après Impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	(15 873)	4 074	(11 799)	(16 994)	4 362	(12 632)
Profits actuariels au titre des régimes à prestations définies	4 477	(1 148)	3 329	14 530	(3 708)	10 822

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

6. Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit.

	28 septembre 2024		Pour les exercices clos les 30 septembre 2023	
	%	\$	%	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	-	73 426	-	70 386
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	19 825	27,00	19 004
Variations liées aux éléments suivants:				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	(0,42)	(308)	(0,77)	(540)
Charges (revenus) non déductibles	0,38	278	0,18	124
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(0,13)	(98)	0,01	9
	26,83	19 697	26,42	18 597

7. Clients et autres débiteurs

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Comptes clients	112 391	109 353
Moins les pertes de crédit attendues	(598)	(598)
	111 793	108 755
Autres débiteurs	7 988	7 953
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	1 014	1 544
	120 795	118 252

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes.

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,1 million de dollars par année). Pour l'exercice 2024, les radiations se sont élevées à une somme de néant (0,1 million de dollars au 30 septembre 2023). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 2 % (moins de 1 % au 30 septembre 2023) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 87 % au 28 septembre 2024 (90 % au 30 septembre 2023).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et billets de premier rang garantis (note 22), au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

8. Stocks

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Stocks de matières premières	164 406	172 444
Production en cours	15 364	10 511
Produits finis	75 462	47 770
	255 232	230 725
Matériel d'emballage et fournitures d'exploitation	15 430	17 733
Pièces de rechange et autres	19 637	18 810
	290 299	267 268

Les coûts des ventes passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaire, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 28 septembre 2024, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 1 040,3 millions de dollars (949,4 millions de dollars au 30 septembre 2023).

Tous les stocks ont été donnés en garantie à l'égard de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et des billets de premier rang garantis (note 22).

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur (ce qui est le cas pour la trésorerie, les clients et autres débiteurs, la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres crédateurs).

	Valeur comptable			Juste valeur		
	Juste valeur - instrument s de couverture	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
28 septembre 2024	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	-	367	-	367	Niveau 1	367
Contrats de change à terme	-	2 480	-	2 480	Niveau 2	2 480
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	749	-	-	749	Niveau 2	749
	749	2 847	-	3 596		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	-	-	19 121	19 121		
Clients et autres débiteurs	-	-	120 795	120 795		
	-	-	139 916	139 916		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(2 702)	-	-	(2 702)	Niveau 2	(2 702)
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(3 898)	-	-	(3 898)	Niveau 2	(3 898)
	(6 600)	-	-	(6 600)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	-	-	(100 000)	(100 000)		
Fournisseurs et autres crédateurs	-	-	(195 461)	(195 461)		
Billets de premier rang garantis	-	-	(98 409)	(98 409)	Niveau 2	(93 700)

ROGERS SUGAR INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Débitures convertibles subordonnées non garanties	-	-	(153 830)	(153 830)	Niveau 1	(154 000)
	-	-	(547 700)	(547 700)		

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE)

	Valeur comptable			Total	Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti		Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
30 septembre 2023						
Actifs financiers évalués à la juste valeur	\$	\$	\$	\$		\$
Contrats à terme normalisés sur le sucre	-	331	-	331	Niveau 1	331
Contrats de change à terme	-	69	-	69	Niveau 2	69
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	4 445	-	-	4 445	Niveau 2	4 445
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 606	-	-	5 606	Niveau 2	5 606
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	-	1 854	-	1 854	Niveau 2	1 854
	10 051	2 254	-	12 305		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	-	-	46	46		
Clients et autres débiteurs	-	-	118 252	118 252		
	-	-	118 298	118 298		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(28)	-	-	(28)	Niveau 2	(28)
Contrats de change à terme	-	(1 112)	-	(1 112)	Niveau 2	(1 112)
	(28)	(1 112)	-	(1 140)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	-	-	(158 000)	(158 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	(164 404)	(164 404)		
Billets de premier rang garantis	-	-	(98 212)	(98 212)	Niveau 2	(81 800)
Débiteures convertibles subordonnées non garanties	-	-	(151 711)	(151 711)	Niveau 1	(150 700)
	-	-	(572 327)	(572 327)		

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	28 septembre 2024		28 septembre 2024	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	367	-	-	-
Contrats de change à terme	2 414	66	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	-	209	2 493
Swaps de taux d'intérêt	749	-	-	3 898
	3 530	66	209	6 391

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 septembre 2023		30 septembre 2023	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	331	-	-	-
Contrats de change à terme	-	69	1 112	-
Swaps de taux d'intérêt	1 373	481	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	4 445	28	-
Swaps de taux d'intérêt	3 315	2 291	-	-
	5 019	7 286	1 140	-

	Pour les exercices clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges)		Autres éléments du résultat global	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023	28 septembre 2024	30 septembre 2023	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(12 533)	11 018	-	-	-	-
Contrats de change à terme	3 684	974	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	-	(1 845)	(523)	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	-	-	-	(7 119)	(17 217)
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	(8 754)	223
	(8 849)	11 992	(1 845)	(523)	(15 873)	(16 994)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 :

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swaps de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	5 127	4 797	9 924	22 344	4 574	26 918
Impôt sur le résultat	(1 828)	(612)	(2 440)	(6 247)	(555)	(6 802)
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	3 299	4 185	7 484	16 097	4 019	20 116
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(7 119)	(8 754)	(15 873)	(17 217)	223	(16 994)
Impôt sur le résultat	1 827	2 247	4 074	4 419	(57)	4 362
Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(1 993)	(2 322)	(4 315)	3 299	4 185	7 484

Pour l'exercice terminé le 28 septembre 2024, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net.

Des gains nets d'environ 0,4 million de dollars présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassés dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

C) RISQUE DE MARCHANDISE

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

i) Sucre

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture économique rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures économiques appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition qu'un contrat visant la culture de betteraves à sucre soit en vigueur avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE)

i) Sucre (suite)

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats						
De 0 à 12 mois	137 151	151 208	14 057	103 167	119 965	16 798
De 12 à 24 mois	10 715	11 190	475	8 102	9 950	1 848
Plus de 24 mois	282	284	2	166	186	20
	148 148	162 682	14 534	111 435	130 101	18 666
Ventes						
De 0 à 12 mois	(121 117)	(132 500)	(11 383)	(128 088)	(139 517)	(11 429)
De 12 à 24 mois	(334)	(354)	(20)	-	-	-
Plus de 24 mois	-	-	-	-	-	-
	(121 451)	(132 854)	(11 403)	(128 088)	(139 517)	(11 429)
Position nette	26 697	29 828	3 131	(16 653)	(9 416)	7 237
Cours du change à la clôture de la période			1,3515			1,3560
Valeur nette (\$ CA)			4 232			9 814
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			(3 865)			(9 483)
Actif (passif) net (\$ CA)			367			331

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Volume T.M.	Valeur contractuelle moyenne par T.M. (\$ US)	Valeur totale des contrats (\$ US)	Volume T.M.	Valeur contractuelle moyenne par T.M. (\$ US)	Valeur totale des contrats (\$ US)
Achats	349 067	466,05	162 682	235 421	552,63	130 101
Ventes	(270 170)	491,74	(132 854)	(235 726)	567,94	(133 878)
Précouverture visant la betterave	-	-	-	(9 884)	570,47	(5 639)
	78 897	s. o.	29 828	(10 189)	s. o.	(9 416)
Cours du change à la clôture de la période			1,3515			1,3560

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Valeur totale des contrats (\$ CA)**40 313****(12 767)**

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE)

i) Sucre (suite)

Au 28 septembre 2024, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net d'environ 8,7 millions de dollars, selon le risque ponctuel au 28 septembre 2024 (diminution du bénéfice net de 1,1 million de dollars au 30 septembre 2023 pour une hausse de 0,05 \$ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 3,5 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 0,4 million de dollars au 30 septembre 2023 pour une baisse de 0,02 \$ US).

À l'exception de la préouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. La Société n'avait aucun contrat de préouverture de betteraves au 28 septembre 2024. Pour la préouverture de betteraves, si, le 30 septembre 2023, la valeur du sucre brut avait augmenté de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables restaient constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une diminution d'environ 1,1 million de dollars (calculé uniquement sur l'exposition ponctuelle le 30 septembre 2023). Si la valeur du sucre brut avait diminué de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une augmentation d'environ 0,4 million de dollars.

ii) Gaz naturel

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023				
	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats								
Moins d'un an		7 431	7 276	(155)		7 848	7 827	(21)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans		6 077	7 516	1 439		5 828	7 697	1 869
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans		9 173	7 994	(1 179)		6 966	9 343	2 377
Plus de trois ans		20 503	18 399	(2 104)		21 234	20 266	(968)
	1 321	43 184	41 185	(1 999)	1 300	41 876	45 133	3 257
Cours du change à la clôture de la période				1,3515				1,3560
Actif (passif) net (\$ CA)				(2 702)				4 417

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Si, le 28 septembre 2024, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, les autres éléments du résultat global auraient augmenté de 13,2 millions de dollars (augmentation des autres éléments du résultat global de 13,0 millions de dollars au 30 septembre 2023) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur les autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE)

ii) Gaz naturel (suite)

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

D) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de sucre blanc raffiné importé;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Le tableau qui suit présente les contrats de change de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	28 septembre 2024			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	114 866	154 805	154 885	80
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	3 838	5 134	5 143	9
De deux à trois ans	80	106	106	-
	118 784	160 045	160 134	89
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(171 121)	(232 501)	(230 808)	1 693
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(9 845)	(13 208)	(13 192)	16
De deux à trois ans	(1 345)	(1 790)	(1 794)	(4)
	(182 311)	(247 499)	(245 794)	1 705
Total – dollars américains – Sucre	(63 527)	(87 454)	(85 660)	1 794
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	5 350	7 198	7 209	11
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(43 608)	(59 488)	(58 748)	740
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 745)	(3 721)	(3 674)	47
	(46 353)	(63 209)	(62 422)	787
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(41 003)	(56 011)	(55 213)	798
Produits de l'érable				
Achats – euros				
Moins d'un an	74	111	112	1
Ventes – euros				
Moins d'un an	(3 397)	(5 095)	(5 133)	(38)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(113)	(170)	(172)	(2)
	(3 510)	(5 265)	(5 305)	(40)
Total – euros – Produits de l'érable	(3 436)	(5 154)	(5 193)	(39)
Produits de l'érable				
Ventes – dollars australiens				
Moins d'un an	(3 030)	(2 745)	(2 818)	(73)
Total – dollars australiens – Produits de l'érable	(3 030)	(2 745)	(2 818)	(73)
Total – devises	(110 996)	(151 364)	(148 884)	2 480

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

	30 septembre 2023			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/GBR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	89 510	119 999	121 214	1 215
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	7 402	9 844	9 987	143
De deux à trois ans	615	837	832	(5)
	97 527	130 680	132 033	1 353
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(107 470)	(143 600)	(145 568)	(1 968)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(4 710)	(6 284)	(6 356)	(72)
De deux à trois ans	(60)	(79)	(81)	(2)
	(112 240)	(149 963)	(152 005)	(2 042)
Total – dollars américains – Sucre	(14 713)	(19 283)	(19 972)	(689)
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	2 100	2 821	2 846	25
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(44 468)	(59 859)	(60 201)	(342)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 919)	(3 935)	(3 951)	(16)
	(47 387)	(63 794)	(64 152)	(358)
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(45 287)	(60 973)	(61 306)	(333)
Produits de l'érable				
Achats – euros				
Moins d'un an	185	275	267	(8)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	74	111	108	(3)
	259	386	375	(11)
Ventes – euros				
Moins d'un an	(4 131)	(5 930)	(5 942)	(12)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(229)	(343)	(334)	9
	(4 360)	(6 273)	(6 276)	(3)
Total – euros – Produits de l'érable	(4 101)	(5 887)	(5 901)	(14)
Produits de l'érable				
Ventes – dollars australiens				
Moins d'un an	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
Total – dollars australiens – Produits de l'érable	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
Produits de l'érable				
Ventes – livre sterling				
Moins d'un an	(416)	(694)	(687)	7
Total – livre sterling – Produits de l'érable	(416)	(694)	(687)	7
Total – devises	(67 767)	(89 686)	(90 710)	(1 024)

De plus, la Société détenait 1 000 dollars américains d'options pour exercer des contrats de change au cours de l'exercice 2023 au cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien de 1,50. La juste valeur de ces options représente une perte de 19

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

dollars.

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	(\$ US)	(\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Trésorerie	1 751	604
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	29 964	27 478
Fournisseurs et autres créditeurs	(5 621)	(7 136)
	26 094	20 946
Instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeur actuelle nette des contrats à terme normalisés sur le sucre brut	(29 828)	9 416
Contrats sur le gaz naturel	(43 184)	(41 876)
	(73 012)	(32 460)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	(46 918)	(11 514)
Contrats de change à terme	(104 529)	(60 000)
Exposition brute	(151 447)	(71 514)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	(142 829)	(143 006)
Engagements fermes de ventes en dollars américains	256 434	181 232
Fret maritime	(2 772)	(500)
Exposition nette	(40 614)	(33 788)

Au 28 septembre 2024, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3515 \$ (1,3560 \$ au 30 septembre 2023).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 5,6 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 2,6 millions de dollars au 30 septembre 2023), alors qu'une baisse de 0,05 \$ aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont fait l'objet d'engagements au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 1,5 million de dollars pour l'exercice 2024 (augmentation du bénéfice net de 1,2 million de dollars au 30 septembre 2023), alors qu'une baisse de 0,05 \$ du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente de Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

ROGERS SUGAR INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêt de 100,0 millions de dollars chacun. Les détails de ces contrats sont énumérés dans le tableau ci-dessous. De plus, afin de se conformer à la réforme du taux d'intérêt de référence, la Société a modifié les conditions des deux contrats de swap de taux d'intérêt restants pour les aligner exactement sur les conditions des nouveaux contrats conclus au cours de l'exercice.

Les montants notionnels globaux de tous les swaps de taux d'intérêt à la date de clôture, tous contractés au taux CORRA composé quotidiennement, sont les suivants.

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale (\$)
Exercice 2020 ²⁾	24 février 2020 au 28 juin 2025 - 1,327 % (au 30 septembre 2023 - 1,60 %)	20 000
Exercice 2020 ²⁾	28 juin 2024 au 28 juin 2025 - 0,907 % (au 30 septembre 2023 - 1,18 %)	80 000
Exercice 2024 ¹⁾	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 - 3,941 %	100 000
Exercice 2024 ¹⁾	27 juin 2025 au 27 juin 2027 - 3,695 %	100 000

(1) Contrat de swap de taux d'intérêt conclus au cours de l'exercice 2024

(2) Les modalités des contrats de swap de taux d'intérêt ont été modifiées pour les rendre conformes à la réforme du taux d'intérêt de référence. Les informations comparatives sont fondées sur le taux CDOR.

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 28 septembre 2024, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de néant (58,0 millions de dollars au 30 septembre 2023) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 198,4 millions de dollars (198,2 millions de dollars au 30 septembre 2023). La Société détient 98,4 millions de dollars de billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe et peut donc être exposée à la variation de la juste valeur (98,2 millions de dollars au 30 septembre 2023). Les emprunts restants sont normalement contractés au taux CORRA composé quotidiennement sur 30 jours, pour un montant variant entre 100,0 millions et 210,0 millions du total des emprunts, ou sous forme de prêts à taux préférentiel.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'exception des billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe.

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt désignés aux fins de la comptabilité de couverture aurait entraîné une diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,3 million de dollars au 30 septembre 2023), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net.

i) Réforme du taux d'intérêt de référence :

Le 28 juin 2024, les taux CDOR en dollars canadiens restants d'une durée de 1 mois, de 2 mois et de 3 mois ont été abandonnés. Les éléments couverts et les instruments de couverture de la Société ont été convertis du taux CDOR au taux CORRA. Les taux de référence sont cotés chaque jour et les flux de trésorerie au taux CORRA sont échangés avec les contreparties de la manière habituelle.

F) RISQUE DE CRÉDIT

ROGERS SUGAR INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés.

	28 septembre 2024				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	100 000	100 000	-	-	100 000
Fournisseurs et autres créiteurs	195 461	195 461	195 461	-	-
Débitures convertibles subordonnées non garanties-Sixième série	57 182	57 425	57 425	-	-
Billets garantis de premier rang	98 409	100 000	-	-	100 000
	451 052	452 886	252 886	-	200 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre ¹⁾	(367)	40 313	25 284	14 645	384
Contrats de change à terme (montant net) ¹⁾	(2 480)	(151 364)	(137 714)	(11 966)	(1 684)
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ¹⁾	2 702	55 661	9 834	10 158	35 669
Intérêt sur les contrats de swap	3 149	16 599	4 875	7 636	4 088
	3 004	(38 791)	(97 721)	20 473	38 457
	454 056	414 095	155 165	20 473	238 457

¹⁾ Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

	30 septembre 2023				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	158 000	158 000	-	-	158 000
Fournisseurs et autres créditeurs	164 404	164 404	164 404	-	-
Billets garantis de premier rang	98 212	100 000	-	-	100 000
	420 616	422 404	164 404	-	258 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ¹⁾	(331)	(12 768)	(26 512)	13 492	252
Contrats de change à terme (montant net) ¹⁾	1 043	(89 686)	(89 837)	(607)	758
Intérêt sur les contrats de swap	(1 854)	812	572	240	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ¹⁾	(4 417)	61 200	10 614	10 437	40 149
Intérêt sur les contrats de swap	(5 606)	2 558	1 850	708	-
	(11 165)	(37 884)	(103 313)	24 270	41 159
	409 451	384 520	61 091	24 270	299 159

1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débetures subordonnées convertibles non garanties-Septième série de 96,6 millions de dollars (151,7 millions de dollars au 30 septembre 2023 pour les Sixième et Septième séries) ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions. La Société évalue actuellement ses options concernant l'échéance prochaine de la septième série. Les options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation au moyen d'instruments financiers similaires, ou le remboursement de l'obligation en utilisant d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (note 16). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 100,0 millions de dollars et 255,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouverts et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Le projet d'expansion dans l'est du pays (« Projet LEAP ») est financé par une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts d'Investissement Québec (« prêts IQ ») pour un montant allant jusqu'à 65 millions de dollars, ainsi que d'autres emprunts et/ou instruments de capitaux propres.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 28 septembre 2024, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 240,0 millions de dollars (107,0 millions de dollars au 30 septembre 2023), d'un solde de trésorerie de 19,1 millions de dollars (0,1 million de dollars au 30 septembre 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

10. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobilier et agencements	Travaux en cours	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	18 089	86 033	360 386	2 952	9 021	36 777	513 258
Entrées	-	6	230	-	(30)	37 210	37 416
Transferts	-	11 137	31 097	-	1 230	(43 464)	-
Dispositions	-	-	(1 614)	-	-	-	(1 614)
Effet des variations des cours de change	-	(1)	(8)	-	(1)	-	(10)
Solde au 30 septembre 2023	18 089	97 175	390 091	2 952	10 220	30 523	549 050
Entrées	-	96	744	347	54	84 101	85 342
Transferts	-	1 666	20 829	-	279	(22 774)	-
Dispositions	-	(28)	(31)	-	(105)	-	(164)
Effet des variations des cours de change	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 28 septembre 2024	18 089	98 909	411 633	3 299	10 448	91 850	634 228
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	-	33 020	223 869	2 133	6 267	-	265 289
Amortissement	-	3 216	13 308	285	985	-	17 794
Dispositions	-	-	(1 218)	-	-	-	(1 218)
Solde au 30 septembre 2023	-	36 236	235 959	2 418	7 252	-	281 865
Amortissement	-	3 191	15 281	137	794	-	19 403
Dispositions	-	(28)	(31)	-	(101)	-	(160)
Solde au 28 septembre 2024	-	39 399	251 209	2 555	7 945	-	301 108
Valeur comptable nette							
Au 30 septembre 2023	18 089	60 939	154 132	534	2 968	30 523	267 185
Au 28 septembre 2024	18 089	59 510	160 424	744	2 503	91 850	333 120

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 0,2 million de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (0,7 million de dollars au 30 septembre 2023).

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et des billets de premier rang garantis (note 22).

Au cours de l'exercice 2024, la Société a inscrit à l'actif des coûts de 42,6 millions de dollars pour un cumulatif de 53,8 millions de dollars au 28 septembre 2024 (11,2 millions de dollars pour l'exercice 2023 pour un cumulatif de 11,2 millions de dollars au 30 septembre 2023) liés au projet LEAP. Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1,3 million de dollars pour l'exercice 2024 (0,4 million de dollars au 30 septembre 2023), calculés en utilisant un taux de capitalisation de 5,1 %, et des dépôts sur matériel et outillage de 11,3 millions de dollars au 28 septembre 2024 (néant au 30 septembre 2023). Ces coûts sont inclus dans les travaux en cours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

11. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	40	26 843	8 701	35 584
Entrées	-	5 555	6 538	12 093
Dispositions	-	(1 629)	-	(1 629)
Effet des variations des cours de change	-	(16)	(2)	(18)
Solde au 30 septembre 2023	40	30 753	15 237	46 030
Entrées	-	2 463	711	3 174
Dispositions	-	-	(347)	(347)
Effet des variations des cours de change	-	(1)	-	(1)
Solde au 28 septembre 2024	40	33 215	15 601	48 856
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	-	9 538	3 114	12 652
Amortissement	-	3 253	1 433	4 686
Dispositions	-	(1 281)	-	(1 281)
Solde au 30 septembre 2023	-	11 510	4 547	16 057
Amortissement	-	3 698	1 954	5 652
Dispositions	-	-	(347)	(347)
Solde au 28 septembre 2024	-	15 208	6 154	21 362
Valeur comptable nette				
Au 30 septembre 2023	40	19 243	10 690	29 973
Au 28 septembre 2024	40	18 007	9 447	27 494

12. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Relations clients	Marques ¹⁾	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	4 508	34 513	5 857	574	45 452
Entrées	432	-	-	-	432
Solde au 30 septembre 2023	4 940	34 513	5 857	574	45 884
Entrées	168	-	-	-	168
Effet des variations des cours de change	-	123	43	-	166
Solde au 28 septembre 2024	5 108	34 636	5 900	574	46 218
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	3 356	17 523	-	309	21 188
Amortissement pour l'exercice	335	3 442	-	29	3 806
Solde au 30 septembre 2023	3 691	20 965	-	338	24 994
Amortissement pour l'exercice	315	3 444	-	29	3 788
Solde au 28 septembre 2024	4 006	24 409	-	367	28 782
Valeur comptable nette					
Au 30 septembre 2023	1 249	13 548	5 857	236	20 890
Au 28 septembre 2024	1 102	10 227	5 900	207	17 436

¹⁾ À durée de vie indéfinie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

13. Autres actifs

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur la facilité de crédit renouvelable (note 16). Ces frais sont amortis sur la durée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027.

14. Passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs (passifs) nets		
Immobilisations corporelles	(44 939)	(41 618)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 119)	(7 737)
Immobilisations incorporelles	(4 648)	(5 566)
Avantages du personnel	(904)	739
Obligations locatives	7 413	7 857
Instruments financiers dérivés	(221)	(5 307)
Report prospectif de pertes	4 220	7 832
Goodwill	(3 042)	(2 934)
Provisions	2 172	434
Frais de financement différés	698	(640)
Autres	1 112	1 452
	(45 258)	(45 488)

Au 28 septembre 2024, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les écarts temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les écarts temporaires ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit.

	Solde au 30 septembre 2023	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde au 28 septembre 2024
Immobilisations corporelles	(41 618)	(3 321)	-	-	(44 939)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 737)	617	1	-	(7 119)
Immobilisations incorporelles	(5 566)	918	-	-	(4 648)
Avantages du personnel	739	(495)	(1 148)	-	(904)
Obligations locatives	7 857	(443)	(1)	-	7 413
Instruments financiers dérivés	(5 307)	1 012	4 074	-	(221)
Report prospectif de pertes	7 832	(3 612)	-	-	4 220
Goodwill	(2 934)	(110)	2	-	(3 042)
Provisions	434	1 738	-	-	2 172
Frais de financement différés	(640)	(166)	-	1 504	698
Autres	1 452	(339)	(1)	-	1 112
	(45 488)	(4 201)	2 927	1 504	(45 258)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

14. Passifs d'impôt différé (suite)

	Solde au 1 ^{er} octobre 2022	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 septembre 2023
Immobilisations corporelles	(37 289)	(4 330)	1	(41 618)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 977)	(1 766)	6	(7 737)
Immobilisations incorporelles	(6 488)	923	(1)	(5 566)
Avantages du personnel	4 757	(310)	(3 708)	739
Obligations locatives	6 039	1 823	(5)	7 857
Instruments financiers dérivés	(6 803)	(2 866)	4 362	(5 307)
Report prospectif de pertes	5 283	2 549	-	7 832
Goodwill	(2 863)	(79)	8	(2 934)
Provisions	728	(294)	-	434
Frais de financement différés	(857)	217	-	(640)
Autres	1 241	212	(1)	1 452
	(42 229)	(3 921)	662	(45 488)

15. Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Sucre		
Goodwill	229 952	229 952
Produits de l'érable		
Goodwill	3 055	3 055
Marques	5 900	5 857
	238 907	238 864

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

A) SECTEUR DU SUCRE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 28 septembre 2024, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (suite)

A) SECTEUR DU SUCRE (suite)

	2024	2023
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	10,7	12,1
Taux de croissance final	2,5	2,6
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	4,7	3,2

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes en tenant compte du projet LEAP et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2024	2023
	% points de base	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	3,4	3,4
Taux de croissance du BAIIA prévu	(4,0)	(4,4)

B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Exercice 2024 :

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 28 septembre 2024, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2024
	%
Taux d'actualisation avant impôt	11,7
Taux de croissance final	3,0
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	2,7

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

croissance moyens des cinq derniers exercices et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

15. Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (suite)

B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE (suite)

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2024
	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	6,6
Taux de croissance du BAIIA prévu	(5,1)

Exercice 2023 :

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 30 septembre 2023, et a déterminé le montant recouvrable en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la JVDCV.

La JVDCV est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. La hiérarchie de la juste valeur utilisée pour mesurer la JVDCV est de niveau 3. La direction a estimé ce montant en utilisant l'approche du marché qui intégrait des multiples comparables et de transaction qui ont été appliqués au BAIIA ajusté de l'exercice 2023 et au BAIIA budgétisé pour l'exercice 2024 pour en arriver à une fourchette de JVDCV. L'hypothèse clé était le multiple sélectionné sur la base de sociétés comparables dans le même secteur que l'UGT des produits de l'érable. D'autres hypothèses incluent un escompte sur la taille, le coût de cession et une prime liée au contrôle. Le multiple estimé variait de 7,4x à 17,5x BAIIA ajusté.

La Société a déterminé que la JVDCV dépassait la valeur comptable. Un changement raisonnable dans n'importe quelle hypothèse clé résulterait en une charge de dépréciation.

16. Facilité de crédit renouvelable

La Société dispose d'un fonds de roulement disponible totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027, sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement variant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 28 septembre 2024, des actifs de 722,8 millions de dollars ont été donnés en garantie (630,0 millions de dollars au 30 septembre 2023). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Les montants suivants étaient impayés sur la facilité de crédit renouvelable aux dates indiquées ci-après.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Courant	-	58 000
Non courant	100 000	100 000
	100 000	158 000

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

17. Fournisseurs et autres créditeurs

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Dettes fournisseurs	154 971	125 873
Autres créditeurs non commerciaux	4 072	4 081
Engagements liés au personnel	24 905	24 991
Dividendes à verser aux actionnaires	11 513	9 459
	195 461	164 404

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats au cours de l'année, au plus tard à la fin février. Le solde impayé au montant de 87,2 millions de dollars au 28 septembre 2024 (71,8 millions de dollars au 30 septembre 2023) inclut dans les dettes fournisseurs, porte intérêt au taux de 5,5 % (5,5 % au 30 septembre 2023) et il est payé en cinq versements mensuels (octobre, novembre, décembre, janvier et février).

Au cours de l'exercice, environ 86 % des achats de sirop d'érable ont été effectués par le biais des processus des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

18. Provisions

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 702	2 836
Nouvelles provisions	9 670	350
Provisions utilisées au cours de la période	(2 906)	(1 484)
Solde de clôture	8 466	1 702
Présentation sous les rubriques suivantes :		
Courant	5 585	1 415
Non courant	2 881	287
	8 466	1 702

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et à l'élimination des huiles usées, des produits chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Obligations locatives

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Courant	5 194	4 364
Non courant	23 448	26 086

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	30 450	23 189
Entrées	3 174	12 093
Dispositions	-	(498)
Paiement des obligations locatives	(6 700)	(5 419)
Intérêts au titre de la désactualisation	1 720	1 075
Autres	(2)	10
Solde de fermeture	28 642	30 450

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour les périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023.

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 28 septembre 2024 s'est élevée à 6,7 millions de dollars (5,4 millions de dollars au 30 septembre 2023), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins d'un an	6 706	1 512	5 194	5 965	1 601	4 364
Plus d'un an et jusqu'à cinq ans	17 217	3 680	13 537	18 277	4 283	13 994
Plus de cinq ans	11 646	1 735	9 911	14 489	2 397	12 092
	35 569	6 927	28 642	38 731	8 281	30 450

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	137 767	115 940
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	122 820	108 413
Autres régimes d'avantages sociaux	11 423	10 425
	134 243	118 838
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	14 947	7 527
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 423)	(10 425)
	3 524	(2 898)
Régimes présentant des actifs nets:		
Régimes de retraite	23 189	16 021
Régimes présentant des passifs nets:		
Régimes de retraite	(8 242)	(8 494)
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 423)	(10 425)
	(19 665)	(18 919)

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2024.

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit.

	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	62,0	85 364	61,5	71 303
Obligations d'État	33,0	45 484	34,7	40 231
Trésorerie et titres à court terme	5,0	6 919	3,8	4 406
	100,0	137 767	100,0	115 940

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révisé la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 4,2 millions de dollars pour l'exercice 2025.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après.

i) Risque de placement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.

ii) Risque de taux d'intérêt

Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

iii) Risque d'inflation

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	108 413	10 425	118 838	112 550	11 847	124 397
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 760	177	1 937	1 853	185	2 038
Coût financier	5 950	563	6 513	5 680	573	6 253
Cotisations des membres du personnel	1 078	-	1 078	1 021	-	1 021
Paiements de prestations par le régime	(5 321)	-	(5 321)	(5 795)	-	(5 795)
Paiements de prestations par l'employeur	(945)	(693)	(1 638)	(970)	(700)	(1 670)
(Profits actuariels) pertes actuarielles (découlant de changements dans les hypothèses démographiques)	-	(308)	(308)	-	(681)	(681)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	12 095	1 246	13 341	(6 170)	(707)	(6 877)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	(210)	13	(197)	244	(92)	152
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	122 820	11 423	134 243	108 413	10 425	118 838
Variation de la juste valeur des actifs des régimes:						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	115 940	-	115 940	105 868	-	105 868
Produit d'intérêts	6 495	-	6 495	5 441	-	5 441
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	17 319	-	17 319	7 292	-	7 292
Cotisations patronales	3 372	693	4 065	3 607	700	4 307
Cotisations des membres du personnel	1 078	-	1 078	1 021	-	1 021
Paiements de prestations par le régime	(5 321)	-	(5 321)	(5 795)	-	(5 795)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
Paiements de prestations par l'employeur	(945)	(693)	(1 638)	(970)	(700)	(1 670)
Charges au titre des régimes	(171)	-	(171)	(524)	-	(524)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	137 767	-	137 767	115 940	-	115 940

20. Avantages du personnel (suite)

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit.

	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	42,2	30,5	40,0	28,4
Participants retraités	53,1	69,5	55,4	71,6
Participants aux régimes différés	4,7	-	4,6	-
	100,0	100,0	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit.

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 760	177	1 937	1 853	185	2 038
Charges liées aux prestations de retraite	171	-	171	524	-	524
Coût financier (produit d'intérêts) net	(547)	563	16	239	573	812
Réévaluations des autres avantages à long terme	9	(15)	(6)	(19)	(149)	(168)
Charge de retraite	1 393	725	2 118	2 597	609	3 206
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	806	552	1 358	2 047	530	2 577
Charges administratives et de vente	587	173	760	550	79	629
	1 393	725	2 118	2 597	609	3 206

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	(28 966)	(14 150)	(43 116)	(15 767)	(12 819)	(28 586)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(5 443)	966	(4 477)	(13 199)	(1 331)	(14 530)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(34 409)	(13 184)	(47 593)	(28 966)	(14 150)	(43 116)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(4 047)	718	(3 329)	(9 831)	(991)	(10 822)

20. Avantages du personnel (suite)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes.

	Pour les exercices clos les			
	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société				
Taux d'actualisation	4,70	4,70	5,65	5,65
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation	5,65	5,65	5,10	5,10
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,50

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	22,4	22,3
Femmes	24,9	24,9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	23,8	23,8
Femmes	26,2	26,2

Au 28 septembre 2024, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,38 % (5,47 % au 30 septembre 2023), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 30 septembre 2023) et restera à ce niveau par la suite.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024		Total
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(13 594)	(1 328)	(14 922)
Incidence d'une diminution de 1 %	17 199	1 683	18 882
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	967	3	970
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(982)	(4)	(986)
Mortalité			
99 % du taux prévu	253	33	286

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants.

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	1 365	(1 103)

Au 28 septembre 2024, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 13,0 ans (11,5 ans au 30 septembre 2023).

21. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Non courant		
Sixième série ^{A)}	57 425	57 425
Septième série ^{B)}	97 575	97 575
Total de la valeur nominale	155 000	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	(559)	(1 547)
Moins la composante capitaux propres ^{A), B)}	(6 930)	(6 930)
Charge de désactualisation cumulée	6 319	5 188
Total de la valeur comptable – courant (30 septembre 2023 – non courant)	153 830	151 711

A) SIXIÈME SÉRIE

Le 28 juillet 2017, la Société a émis 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,00 % de sixième série (les « débentures de sixième série »), échéant le 31 décembre 2024, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 8,26 \$ l'action.

Les débentures sont rachetables à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus impayés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

21. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

A) SIXIÈME SÉRIE (SUITE)

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette des débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures convertibles en circulation, majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a affecté 2,6 millions de dollars des débentures de sixième série à une composante capitaux propres (net d'impôts un montant de 2,0 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 30 septembre 2023) en charges financières au titre de la désactualisation des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La Société a l'intention de rembourser le montant du principal des débentures convertibles à l'échéance en utilisant la facilité de crédit renouvelable (Note 16).

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 28 septembre 2024 était d'environ 57,3 millions de dollars (56,3 millions de dollars au 30 septembre 2023).

B) SEPTIÈME SÉRIE

Le 28 mars 2018 et le 3 avril 2020, la Société a émis 85,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars pour un total de 97,8 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 4,75 % de septième série (les « débentures de septième série »), échéant le 30 juin 2025, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 8,85 \$ l'action.

Les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 0,7 million de dollars (0,6 million de dollars au 30 septembre 2023) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La Société évalue actuellement ses options concernant l'échéance prochaine de la septième série. Les options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation au moyen d'instruments financiers similaires, ou le remboursement de l'obligation en utilisant d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 28 septembre 2024 était d'environ 96,7 millions de dollars (94,4 millions de dollars au 30 septembre 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

22. Billets de premier rang garantis:

En 2021, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année et représentent les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets inclusivement.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 28 septembre 2024, la juste valeur était d'environ 93,7 millions de dollars (81,8 millions de dollars au 30 septembre 2023). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

23. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Au 28 septembre 2024, un total de 127 916 834 actions ordinaires (105 096 120 au 30 septembre 2023) étaient en circulation.

En 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belkorp Industries Inc.

Les coûts d'émission des actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôts) ont été comptabilisés comme une réduction des actions ordinaires dans les états financiers consolidés de la situation financière et des variations des capitaux propres.

Le produit net de l'émission d'actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et sera utilisé pour financer le projet LEAP annoncé récemment, conformément à l'emploi du produit indiqué dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024, en lien avec ce placement d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice, 51 482 options ont été exercées pour un produit de 0,2 million de dollars (note 24) (724 075 options ont été exercées pour un produit de 3,5 millions de dollars et le renversement d'un montant de rémunération fondée sur des actions préalablement comptabilisé de 0,1 million de dollars a été inscrit dans le surplus d'apport au cours de l'exercice 2023).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2024 et 2023.

La Société a déclaré les dividendes suivants.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Dividendes	43 996	37 752

Le 27 novembre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 9 janvier 2025.

Surplus d'apport

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 24, « Rémunération fondée sur des actions »).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

23. Capital social et autres composantes des capitaux propres (suite)

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise;
- maintenir un seuil d'endettement approprié qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante, tout en considérant le ratio d'endettement.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 à 30,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 45,0 millions de dollars à 50,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque les administrateurs auront minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 340,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis en 2021. Elle prévoit utiliser entre 100,0 millions de dollars et 255,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal ainsi que le remboursement des débetures convertibles subordonnées non garanties-Sixième série au cours du premier semestre de l'exercice 2025.

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,75:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 1,40 :1 pour l'exercice 2024 et de 2,52:1 pour l'exercice 2023.

Le projet LEAP devrait fournir une capacité supplémentaire de 100 000 tonnes métriques de sucre blanc raffiné, pour un coût anticipé estimé de 280,0 millions de dollars à 300,0 millions de dollars. La Société prévoit financer ce projet en utilisant une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts IQ et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Les prêts IQ sont composés de deux prêts distincts et sont soumis aux mêmes clauses financières que la facilité de crédit renouvelable. Ils sont garantis par les actifs spécifiques du projet LEAP. Les prêts IQ sont les suivants :

Un premier prêt d'un montant pouvant atteindre 40,0 millions de dollars a été accordé à Lantic dans le cadre du programme ESSOR, un programme du gouvernement du Québec conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises (le « Prêt IQ Essor »), et doit être utilisé par Lantic pour l'acquisition de certains nouveaux équipements inclus dans le contexte du Projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'une période de moratoire sur le remboursement du capital de 36 mois à compter de la date du premier décaissement du Prêt IQ Essor. À la fin de cette période de moratoire, Lantic remboursera le principal du Prêt IQ Essor en 60 versements mensuels consécutifs.

Un deuxième prêt à terme d'un montant de 25 millions de dollars a été accordé à Lantic par Investissement Québec (le « Prêt à Terme IQ »), et collectivement avec le Prêt IQ Essor, les « Prêts IQ »), ce Prêt à Terme IQ devant être utilisé pour financer certaines dépenses et d'autres acquisition d'équipements, y compris en lien avec le Projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'une période de moratoire sur le remboursement du capital de 24 mois à compter de la date du premier décaissement du Prêt à Terme IQ. À la fin de cette période de moratoire, Lantic remboursera le principal du Prêt à Terme IQ en 20 versements trimestriels consécutifs.

Aucun montant n'avait été prélevé sur les Prêts IQ au 28 septembre 2024. Le 26 novembre 2024, un premier versement de 7,4 millions de dollars a été reçu dans le cadre des Prêts IQ, dont 5,0 millions de dollars empruntés au titre du Prêt IQ Essor et 2,4 millions de dollars empruntés au titre du Prêt à Terme IQ.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

24. Rémunération fondée sur des actions

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (6 000 000 d'actions ordinaires au 30 septembre 2023) pour émission à un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir du jour qui suit la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice 2024. Le 12 décembre 2022, un total de 666 347 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	233 000 \$
Prix de l'action	5,83 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	14,926 % à 16,208 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,17 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	2,930 % à 3,339 %

La charge de rémunération totale fondée sur des actions est amortie sur la période de service, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 111 000 \$ pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 (178 000 \$ au 30 septembre 2023).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 28 septembre 2024.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2023	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 28 septembre 2024	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	164 000	-	-	-	164 000	5,48	114 000
4,68 \$	263 412	-	(51 482)	(51 482)	160 448	5,18	99 230
5,58 \$	200 733	-	-	(53 892)	146 841	4,18	146 841
5,85 \$	666 347	-	-	-	666 347	8,21	133 269
5,85 \$	785 897	-	-	-	785 897	7,19	304 359
6,23 \$	585 322	-	-	(193 368)	391 954	3,18	391 954
6,51 \$	360 000	-	-	(150 000)	210 000	2,19	210 000
5,77 \$	3 025 711	-	(51 482)	(448 742)	2 525 487	6,01	1 399 653

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

24. Rémunération fondée sur des actions (suite)

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 30 septembre 2023.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} octobre 2022	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2023	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	-	(36 000)	-	164 000	6,47	64 000
4,59 \$	263 200	-	(263 200)	-	-	-	-
4,68 \$	496 448	-	(233 036)	-	263 412	6,17	38 012
5,58 \$	375 905	-	(175 172)	-	200 733	5,18	111 298
5,85 \$	-	666 347	-	-	666 347	9,20	-
5,85 \$	802 564	-	(16 667)	-	785 897	8,18	143 846
6,23 \$	625 322	-	-	(40 000)	585 322	4,18	585 322
6,51 \$	360 000	-	-	-	360 000	3,18	360 000
5,80 \$	3 123 439	666 347	(724 075)	(40 000)	3 025 711	6,57	1 302 478

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 325 487 au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 (se reporter à la note 29, « Principaux dirigeants »).

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP »)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

Attribution pour l'exercice 2024

Le 11 décembre 2023, un total de 559 963 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société à un prix de 5,42 \$ par unité. De plus, un total de 28 122 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,47 \$ l'action par suite des versements des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 28 septembre 2024, un total de 588 085 UAP étaient en circulation dans le cadre de cette attribution. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2024–2026, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et certaines autres conditions de performance non liées au marché fixées par le conseil d'administration. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration déterminera, en même temps que la publication des résultats financiers de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis. Le conseil d'administration de la Société a la discrétion de décider que l'ensemble ou une partie des UAP attribuées à un participant, pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits inhérents n'ont pas été remplies, seront accordées à ce participant.

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (« la TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo pour la portion soumise à des conditions de performance de marché et la portion restante, qui est fondée sur certaines conditions de performance autres que celles du marché, s'acquiert en tranches égales sur une période de trois ans (un tiers par an). La Société estime qu'il est probable

ROGERS SUGAR INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

que certaines conditions de performance autres que celles du marché seront atteintes. La juste valeur à la date d'attribution était de 2 484 000 \$ et de 3 042 000 \$ au 28 septembre 2024. Une charge de 1 014 000 \$ pour cette attribution spécifique a été comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2024, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 014 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

24. Rémunération fondée sur des actions (suite)

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D’ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») (SUITE)

Attribution pour l’exercice 2023

Le 12 décembre 2022, un total de 310 964 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 36 464 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,63 \$ l’action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l’émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d’UAP. Au 28 septembre 2024, 347 428 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2023–2025.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l’aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d’attribution était de 980 000 \$ et de 469 000 \$ au 28 septembre 2024 (260 000 \$ au 30 septembre 2023). Une charge de 6 000 \$ a été comptabilisé, pour l’exercice clos le 28 septembre 2024 (charge de 100 000 \$ au 30 septembre 2023) dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2024, le passif lié aux UAP s’élevait à 313 000 \$ (307 000 \$ au 30 septembre 2023).

Attribution pour l’exercice 2022

Le 6 décembre 2021, un total de 386 709 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 71 566 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,77 \$ l’action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l’émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d’UAP. Au 28 septembre 2024, 458 275 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2022–2024.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l’aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d’attribution était de 1 493 000 \$ et de 1 118 000 \$ au 28 septembre 2024 (1 361 000 \$ au 30 septembre 2023). Une charge de 77 000 \$ a été comptabilisé, pour l’exercice clos le 28 septembre 2024 (profit de 318 000 \$ au 30 septembre 2023) dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2024, le passif lié aux UAP s’élevait à 1 118 000 \$ (1 041 000 \$ au 30 septembre 2023).

Attribution pour l’exercice 2021

Au cours de l’exercice 2024, l’attribution pour l’exercice 2021 a été réglée en espèces pour un montant de 3 755 000 \$, et un profit de 94 000 \$ a été enregistré pour l’exercice clos le 28 septembre 2024 (640 000 \$ pour une attribution de l’exercice 2020 au cours de l’exercice clos le 30 septembre 2023, et un profit de 15 000 \$) dans les charges administratives et de vente.

25. Engagements

Au 28 septembre 2024, la Société avait des engagements d’achat totalisant 1 554 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu’à l’exercice 2027 (901 000 tonnes métriques au 30 septembre 2023 jusqu’à l’exercice 2025), dont 254 786 tonnes métriques (228 136 tonnes métriques au 30 septembre 2023) avaient un prix établi, soit un engagement total de 175,8 millions de dollars (187,2 millions de dollars au 30 septembre 2023). Elle s’est en outre engagée à hauteur d’environ 45,5 millions de dollars (50,4 millions de dollars au 30 septembre 2023) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l’exercice 2025.

TMTC a 6,8 millions de dollars (30 septembre 2023 – 4,1 millions de dollars) à payer relativement à une entente d’achat d’environ 6,8 millions de dollars (2,0 millions de livres) (30 septembre 2023 – 16,1 millions de dollars; 4,7 millions de livres) de sirop d’érable des PPAQ durant l’exercice 2024. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d’assurance pour un montant de 18,7 millions de dollars en faveur des PPAQ (30 septembre 2023 – 15,6 millions de dollars). Le cautionnement expire le 15 mars 2025.

Au cours de l’exercice clos le 28 septembre 2024, la Société s’est engagée à investir 133,2 millions de dollars (19,9 millions de dollars au 30 septembre 2023) pour achever ses projets d’investissement qui seront engagés lors de l’exercice 2025 et 2026, dont un montant de 124,8 millions de dollars liés au projet LEAP. De plus, subséquentement à la clôture de l’exercice, la Société a contracté des engagements liés au projet LEAP pour une valeur totale de 33,7 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

26. Éventualités

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 28 septembre 2024 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

27. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et dilué par action est le suivant.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	53 729	51 789
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	118 143 883	104 561 422
Bénéfice de base par action	0,45	0,50
Bénéfice dilué par action :		
Bénéfice net	53 729	51 789
Plus l'incidence des débetures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	6 393	6 314
	60 122	58 103
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	118 143 883	104 561 422
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	29 108 857	28 795 036
	147 252 740	133 356 458
Bénéfice dilué par action	0,41	0,44

28. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	28 septembre 2024	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	13 704	3 951	1 958
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	9 670	350	100
Ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation	3 174	12 093	8 842

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

29. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	6 158	5 612
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	1 459	1 188
Avantages postérieurs à l'emploi	174	143
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	1 114	181
	8 905	7 124

30. Charges liées au personnel

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	128 834	118 595
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	2 118	3 206
Charges liées aux régimes à cotisations définies	6 772	6 778
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	1 114	181
	138 838	128 760

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante:

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Coût des ventes	102 075	98 610
Charges administratives et de vente	32 422	27 606
Frais de distribution	2 853	2 144
	137 350	128 360
Immobilisations corporelles	1 488	400
	138 838	128 760

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

31. Parties liées

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à recevoir de Belkorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belkorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belkorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

32. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Produits	998 029	233 734	-	1 231 763
Coût des ventes	847 169	208 722	-	1 055 891
Marge brute	150 860	25 012	-	175 872
Amortissements	22 169	6 674	-	28 843
Résultat des activités d'exploitation	87 467	12 345	(2 603)	97 209
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	74 716	1 120	-	75 836
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	9 670	-	-	9 670
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 046	128	-	3 174

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024			Total
	Secteur du sucre	Secteur de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	1 025 379	218 547	(165 182)	1 078 744
Total des passifs	(539 733)	(161 860)	45 262	(656 331)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

32. Informations sectorielles (suite)

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Produits	893 482	211 231	-	1 104 713
Coût des ventes	749 085	189 902	-	938 987
Marge brute	144 397	21 329	-	165 726
Amortissements	19 511	6 775	-	26 286
Résultat des activités d'exploitation	88 915	8 453	(2 405)	94 963
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	36 151	951	-	37 102
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	350	-	-	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	11 667	78	-	11 745

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	925 990	199 866	(164 955)	960 901
Total des passifs	(1 014 984)	(147 478)	508 457	(654 005)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Canada	997 245	893 043
États-Unis	176 657	146 989
Europe	31 542	36 746
Autres	26 319	27 935
	1 231 763	1 104 713

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.